



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 1
sur 4

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 09 FÉVRIER 2023

PROCES VERBAL N° 24

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Membres présents : MM. GAUVIN Francis – PRUNIER Jacky – PETIT Jean-Jacques

Excusé : Mr. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 23 du 02 février 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 19/20 NOVEMBRE 2022

Match n° 24796202 Moncoutant 2 – Portugais Cerizay 1 en D2 poule Nord

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline, dans sa réunion du 26 janvier 2023, PV instruction n° 08 a donné match perdu au club de Cerizay Portugais (1)

Les Commissions Sportive – Litiges et Contentieux enregistrent la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :

Match perdu à l'équipe de Cerizay Portugais (1) avec 0 point et 0 but et (- 1 point avec sursis).

L'équipe de Moncoutant SA (2) conservant ses point(s) et ses but(s) soit 1 point et 3 buts.

WEEK-END DU 28/29 JANVIER 2023

Match n° 24795096 Nueillaubiers 2 – Airvo St Jouin 1 en D1

Arbitre : Mr. SOULET Stéphane

Courrier du club d'Airvo St Jouin

Pris connaissance du courrier – Dossier en instance.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 09 FÉVRIER 2023

PROCES VERBAL N° 24

WEEK-END DU 04/05 FEVRIER 2023

Match n° 25485917 Chauray 4 – Le Tallud 3 en Coupe Saboureau

Arbitre : Mr. FATHI BERRADA Omar

Réserve d'avant match du club du Tallud

Je soussigné GILBERT Charlély, licence n° 1122462785, Capitaine du club du Tallud, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du FC Chauray pour le motif suivant : des joueurs du club de Chauray sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve d'avant match recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

➤ Que 2 équipes supérieures du club de Chauray, jouaient une rencontre officielle ce même jour.

Match de référence pour l'équipe 1 : Cap Aunis Ptt - Chauray 1 en Coupe LFNA du 05 février 2023 à 14 h 30

Match de référence pour l'équipe 3 : FC Boutonnais 1 – Chauray 4 en championnat Seniors Départemental 2 poule Sud du 04 février 2023 à 20 h 00.

➤ Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 3 qui ne jouait pas ce jour-là : Cognac Football 2 – Chauray 2 en Seniors Régional 2 poule B

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir, Chauray (4) – Le Tallud (3) : 3 - 0

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club du Tallud.

L'équipe de Chauray 4 reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe Saboureau

FORFAITS

Amende de 42 €

Match n° 24824779 Celles Verrines 3 – Ste Néomaye Romans 1 en D4 poule E ➤ **Ste Néomaye Romans 1^{er} forfait**

Amende de 32 €

Match n° 25623138 Lezay 3 – Beauvoir S/Niort 3 en Coupe des Réserves ➤ **Lezay forfait**

Match n° 25623140 Frontenay St Symphorien 3 – Venise Verte 2 en Coupe des Réserves ➤ **Frontenay St Symphorien forfait**

Amende de 21 €

Match n° 25535589 Uspm/Ste Eanne 1 – GJ Sud Deux-Sèvres 1 en U17 -1^{ère} Division poule B ➤ **Uspm/Ste Eanne 1^{er} forfait**



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 09 FÉVRIER 2023

PROCES VERBAL N° 24

FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Match n° 25623127 L'AbsielargeasseMoutiers 3 – Avenir 79 Fc 3 en Coupe des Réserves

Le club de L'AbsielargeasseMoutiers est prié de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.

Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).

DEMANDES AUTORISATIONS TOURNOIS

Du club de FC Boutonnais ➤ lundi 1^{er} mai 2023 – Plateau U8/U9 (Garçons et filles)

Du club de Vasles ➤ samedi 20 mai 2023 – catégories U11 et U13

Tournois autorisés sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F. et que ces jours-là, les terrains ne soient pas occupés par une compétition officielle.

DECLARATIONS TOURNOIS

Frais de déclaration Tournoi 24 €

FC Boutonnais ➤ lundi 1^{er} mai 2023

Vasles ➤ samedi 20 mai 2023

COURRIER

➤ Du club de Moncoutant et de la municipalité qui demande à limiter les rencontres le samedi soir.

En conséquence les rencontres ci-dessous sont programmées au dimanche à 13 h 00 :

- SA Moncoutant 4 - Clazay Bocage en D5-2^{ème} Niveau Poule A (N° 25550491) du 04 mars se jouera le 05 mars 2023 à 13h00

- SA Moncoutant 3 - Breuil Bernard en D4 poule A (N° 24824272) du 11 mars se jouera le 12 mars 2023 à 13h00

- SA Moncoutant 4 - Beaulieu Breuil en D5-2^{ème} Niveau Poule A (N° 25550495) du 25 mars se jouera le 26 mars 2023 à 13h00

- SA Moncoutant 3 - Nueillaubiers en D4 poule A (N° 24824285) du 1^{er} avril se jouera le 02 avril 2023 à 13h00

- SA Moncoutant 4 - Mahorais en D5-2^{ème} Niveau Poule A (N° 25550499) du 22 avril se jouera le 23 avril 2023 à 13h00

Dans l'attente de l'Arrêté de la Mairie - Les clubs seront avisés par la messagerie Zimbra dès réception de l'avis de la Municipalité.

★★★★★

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 09 FÉVRIER 2023

PROCES VERBAL N° 24

COUPE DEUX-SEVRES / SABOUREAU / RESERVES

La Commission homologue le tirage des Coupes Deux-Sèvres, Saboureau et des Réserves.

Rencontres qui se dérouleront le

Samedi 11 février à 20 h 00 ou le dimanche 12 février à 14 h 30

sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN